

FAIRE SA DEMANDE D'AIDE AU PERMIS B



Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent **bénéficier d'une aide d'Etat pour financer leur permis de conduire.**

Il s'agit d'une aide forfaitaire **d'un montant de 500 euros**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

À qui s'adresse cette aide ?

- être âgé d'au moins 18 ans
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- être engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules de la catégorie B

Comment obtenir ce financement ?

- **s'adresser directement à son centre de formation d'apprentis (CFA)** qui lui remet un formulaire à remplir
- joindre à ce formulaire les pièces justificatives suivantes :
 1. la copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité
 2. la copie d'une facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de 12 mois ou tout document contractuel
 3. un RIB

Le centre de formation d'apprentis (CFA) instruit en suivant la demande déposée par l'apprenti.



*Pour toutes demandes supplémentaires,
n'hésitez pas à nous contacter !*

Sarah JOUCAN

Responsable des relations entreprises



sjoucan@3is.fr



07.84.99.80.16

